## Affaires des anciens combattants

Considérant qu'il existe d'autres cas d'injustice possibles, nous recommandons que:

Monsieur le Président, c'est la pierre angulaire de mon avis de motion. C'est la recommandation à laquelle je veux donner mon appui. Soit dit en passant, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) aurait voulu être là pour prendre part au débat d'aujourd'hui, mais il a dû aller à l'enterrement d'un ami à Winnipeg. Voici la recommandation:

a) Le gouvernement forme un comité, composé de représentants du gouvernement et d'associations d'anciens combattants, qui serait chargé de revoir et de mettre à jour les recommandations du Comité Woods qui n'ont pas encore été appliquées, ainsi que d'étudier les anomalies qui persistent dans le traitement des anciens combattants et de leurs familles, et à faire les recommandations appropriées à ce sujet;

b) le Comité étudie la situation apparemment injuste du conjoint divorcé qui, en vertu des lois actuelles, n'a aucun droit aux avantages découlant de la Loi sur les pensions et de la Loi sur les allocations aux anciens combattants; et

c) le Comité étudie la façon apparemment injuste dont les anciens combattants sont indemnisés pour le temps qu'ils ont passé comme prisonniers de guerre.

Monsieur le Président, je défie quiconque de déterminer avec précision quel tort a été causé à ceux qui ont été incarcérés dans des camps de prisonniers de guerre. Ils ne savaient pas s'ils en sortiraient vivants. Ils ignoraient s'ils allaient jamais revoir les êtres chers. Je comprends les problèmes des membres de la commission mais je crois qu'il faudrait y songer pour que nous ayons tous l'impression que l'on est juste envers ces Canadiens

Dans le mémoire qu'elle a présenté hier soir au comité permanent des affaires des anciens combattants, la Légion royale canadienne a déclaré, au sujet d'une autre catégorie de déductions fiscales . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député fait-il allusion à une déclaration faite hier soir devant le comité?

## M. Towers: Oui.

Le président suppléant (M. Corbin): Je dois avertir le député que le Règlement interdit de discuter à la Chambre de questions étudiées par un comité permanent, suivant le principe qu'on ne peut examiner les mêmes questions aux deux endroits en même temps. J'espère que le député présentera ses arguments avec beaucoup de prudence.

M. Towers: Je suivrai vos conseils, comme toujours, monsieur le Président. C'est au sujet du budget et d'un mémoire présenté par les représentants de la Légion. Elle ne reviendra pas témoigner. Comme on ne peut pas dire que le comité et la Chambre s'intéressent aux mêmes questions, j'espère que vous me laisserez présenter cet argument, car il vient à l'appui de ce que j'essaie de démontrer.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Si j'autorisais le député à citer un extrait d'un mémoire présenté à un comité qui n'a pas encore fait son rapport à la Chambre, je l'inciterais à enfreindre le Règlement. Par conséquent, si le député juge utile de faire allusion à ce mémoire, il doit le faire de façon indirecte. Néanmoins, si le comité ne se penche pas actuellement sur la question, c'est peut-être acceptable.

M. Towers: Je vous remercie, monsieur le Président. Néanmoins, la situation est bien simple. La Légion a appris que la loi ne pourrait pas être modifiée avant un an ou deux. Cela

m'inquiète, car—je vois que le président du comité est ici aujourd'hui et il sera sans doute d'accord avec moi—nous savons tous que les lois progressent très lentement à la Chambre des communes. On a laissé entendre qu'il n'y aurait aucun changement avant un an ou deux, alors que nous savons très bien qu'il y aura sans doute des élections à ce moment-là et que nous n'aurons plus la possibilité d'adopter des lois. Les élections ne feraient que tout retarder. Par conséquent, j'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi on ne peut pas étudier ces règlements pour établir où il y a des anomalies et prendre les mesures qui s'imposent. Comme les personnes en question sont déjà très âgées, il est donc grand temps de faire quelque chose. Autrement, il sera trop tard pour la plupart d'entre elles.

Par conséquent, j'estime que nous avons le devoir d'accepter la recommandation de l'autre endroit, de façon à pouvoir dire nous aussi: «Anciens combattants, nous nous souvenons!».

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre part à ce débat. Je n'interviens ni à titre de président du comité permanent, ni pour défendre le point de vue du gouvernement, mais bien à titre d'ancien combattant. C'est par égard pour mes camarades qui sont tombés au champ d'honneur et pour ceux qui sont revenus de la guerre mais n'ont hélas pas réussi cependant à retrouver une vie normale que je participe à cette discussion. Mon intervention se justifie également du fait que je participe depuis très longtemps aux travaux du comité. J'ai assisté à la mise en oeuvre, par le gouvernement actuel et par un bon nombre de ses prédécesseurs, du programme concernant les affaires des anciens combattants, lequel est à mon avis le meilleur qui soit. J'inclus dans le groupe visé les anciens prisonniers de guerre. Je ne crois pas que l'on puisse trouver de mesures qui se comparent avantageusement aux programmes sociaux et aux programmes d'aide que nous avons mis sur pied à l'intention de nos anciens combattants. Fort de cette conviction, j'estime qu'il est de mon devoir de participer à ce débat à la suite de mon éminent collègue qui est membre de mon comité, le député de Red Deer (M. Towers).

Le député soulève trois questions dans sa motion et je voudrais traiter surtout du rapport du comité Woods. Je suppose que d'autres de nos collègues voudront à leur tour aborder d'autres aspects de la motion. Ayant participé aux travaux du comité permanent des affaires des anciens combattants et ayant entendu à maintes reprises les témoignages des porteparole de la Légion canadienne, je suis à la fois déconcerté et étonné que l'on présente pareille motion. A mon avis, les réalisations de la Légion canadienne sont probantes. On a parlé, il y a quelques minutes, de la réunion d'hier soir. Sans vouloir faire de reproche à qui que ce soit, je tiens à faire remarquer que dans son court exposé, le représentant des membres de la Légion canadienne m'a donné la très nette impression que pour ce groupe, le meilleur moyen d'exposer les besoins des anciens combattants était de témoigner devant notre comité à un moment donné. Leur porte-parole s'est même dit satisfait de la façon dont le gouvernement avait toujours prêté une oreille attentive à leurs doléances.